

04/10/2016 - Aide juridictionnelle : une étape supplémentaire vers un espace cohérent de liberté, de sécurité et de justice en Europe – Rachida Dati (LR, PPE, Fr)

L'adoption à une très large majorité du rapport sur l'aide juridictionnelle pour les suspects et personnes poursuivies privés de liberté constitue une étape supplémentaire vers un espace cohérent de liberté, de sécurité et de justice en Europe.

En tant que rapporteur pour le Groupe PPE, j'ai fait le choix de l'ambition pour cette directive. Le Parlement européen a convaincu le Conseil à aller plus loin que la proposition de la Commission pour un accès à l'aide juridictionnelle tout au long de la procédure pénale. C'était une condition indispensable pour garantir un accès équitable à la justice et concrétiser la directive sur le droit d'accès à un avocat déjà en vigueur en Europe.

Parce que la justice ne doit pas être un produit de luxe en Europe, nous établissons aujourd'hui des normes minimales communes dans tous les États membres de l'Union pour garantir un accès à l'aide juridictionnelle pour les suspects et personnes poursuivies privés de liberté et à un service de qualité.

En renforçant les droits procéduraux des citoyens européens, nous avançons vers une Europe de la Justice, une Europe qui protège, celle que nous défendons.